

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
SÉANCE DU JEUDI 20 avril 2023**

L'An Deux Mil Vingt-trois, le jeudi 20 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 14 avril s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Gabriel RAULT, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

20 AVRIL 2023					AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS
a	Mois	Jour	QN°	Subd	
2023	04	20	07	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	19
MANDANTS	6
ABSENTS	2
APTES A VOTER	25



CONVOCACTION	14-04-2023
RÉUNION	20-04-2023
AFFICHAGE	26-04-2023
TRANSMISSION	26-04-2023
<b>Contrôle de Légalité : DCLE/2</b>	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
<b>MAJORITÉ MUNICIPALE</b>	LABBÉ Henri	Maire	X		
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X		
	BERTIN Josyane	2è Adjointe		X	ALLAIN Marie-Paule
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X		
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X		
	POUGET Léo	5è Adjoint	X		
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X		
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe		X	MONNIER Philippe
	HUET Jean-Marie	CMD1	X		
	CHARLOT Karine	Conseillère		X	GUINARD Brigitte
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X	
	DONNARD Roxane	Conseillère	X		
	DURAND Philippe	CMD2		X	
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X		
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X		
	LESNARD Pierre	Conseiller	X		
	MANIS Cécile	Conseillère		X	LESNARD Pierre
	PILVEN Patrice	CMD4		X	HERNOT Bruno
ROUXEL Benoit	CMD5	X			
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X			
LEMEE Ginette	Conseillère	X			
LE BRICON Bruno	Conseiller	X			
<b>MINORITÉ</b>	MORIN Yannick	Conseiller		X	CHALVET Maryvonne
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X		
	DETREZ Nicole	Conseillère	X		
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X		
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X		
<b>A</b>	<b>DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS</b>		<b>19</b>	<b>2</b>	<b>6</b>

## **07- Autorisation de recrutement d'agents saisonniers :**

Afin de garantir la continuité et le bon fonctionnement des services municipaux, le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour valider le recrutement des agents contractuels au droit des articles 3-1 et 3-2 de la loi n°84-634 du 13 juillet 1983

**VU** la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1° et/ou l'article 3-2° (accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité) ;

**VU** l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi susvisée du 26 janvier 1984 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est parfois nécessaire pour les services d'embaucher des travailleurs temporaires pour répondre à des besoins de travail supplémentaire, qu'il soit saisonnier ou non. Ces travailleurs seront embauchés en tant qu'agents contractuels pour une durée maximale de 12 mois pour un accroissement temporaire d'activité non saisonnier et de 7 mois pour un accroissement saisonnier d'activité. Le nombre maximum de ces embauches contractuelles est limité de 20 à 35 par an;

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,  
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

**D'AUTORISER** le Maire d'Erquy à recruter jusqu'au 31 octobre de l'année des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3-1° et 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour renforcer en tant que de besoin les services municipaux appelés à supporter un accroissement d'activité, temporaire ou saisonnier

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables 20
- Votes défavorables 00
- Abstentions 05

(Maryvonne CHALVET, Yannick MORIN par procuration à Maryvonne CHALVET, Nicole DETREZ, Sylvain RENAUT, Jean-Paul LOLIVE)

Erquy, le 20 avril 2023

Le secrétaire de séance

Gabriel RAULT



Le Maire,

Henri LABBE

